

Assemblée communale ordinaire
mardi 7 décembre 2021
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Nous veillerons au respect des mesures sanitaires COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 85'000.— TTC pour la mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs d'eau.
Financement : prélèvement sur le fonds du service des eaux MCH1.
3. Discuter et décider l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 38'000.— TTC.
Financement : par le SIS, sous déduction des subventions.
4. Budgets de l'exercice 2022 :
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
 - c) Informations relatives aux futurs crédits d'investissements et aux perspectives financières 2022 – 2026.
5. Statuer sur les demandes de naturalisation de :
 - a) M. Kiflemariam Haile et de ses enfants Dalia, Sina et Elisabeth
 - b) M. Tobias Maturo
6. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 6 décembre 2021**.

Courtételle, le 17 novembre 2021

Le Conseil communal